



APPEL A CANDIDATURES LIFE SOURCES

**pour la mise en place de plateformes de
compostage à la ferme**

Date limite de réception des candidatures :

30/09/2026

Les candidatures sont à envoyer à :

derenne@civamgard.fr



1. Contexte et champ de l'appel à candidatures

Le territoire du projet LIFE SOURCES, de l'Uzège jusqu'au Rhône, s'articule autour du Gardon et s'inscrit dans les aires d'influence de Nîmes et d'Avignon. Face aux effets du changement climatique, mis en évidence par l'étude Eau et Climat réalisée dans le Gard, le territoire connaît une hausse des températures (+1,4 °C entre 1959 et 2018), une pluviométrie plus irrégulière, une disponibilité de l'eau de plus en plus variable, des restrictions estivales plus fréquentes et des épisodes cévenols plus rapprochés et plus intenses. Cette évolution s'accompagne d'une dégradation progressive des sols, liée notamment à l'uniformisation des cultures, au déficit de matière organique et à l'érosion favorisée par le manque de couverts végétaux.

Dans ce contexte, le projet Life SOURCES (Solutions d'Optimisation des Usages et Réflexion Collective sur l'Eau et les Sols) vise à adapter le territoire du sous-bassin versant aval des Gardons (36 communes) pour augmenter sa résilience face aux risques liés à l'eau dans le contexte du changement climatique. Les objectifs spécifiques sont : partager l'eau et développer la sobriété des usages, préserver et restaurer les fonctionnalités des sols pour augmenter sa rétention en eau, former et sensibiliser les acteurs locaux et enfin garantir la pérennité et la massification des résultats du projet.

Le présent appel à candidature **concerne des agriculteurs/trices souhaitant mettre à disposition des terres agricoles en échange de compost gratuit produit directement sur leur exploitation**. Il est émis par les partenaires du projet, représentés par la Fédération Départementale des CIVAM du Gard et le Syndicat Mixte des Gorges du Gardons.

Cet appel à candidature présente une spécificité : le LIFE SOURCES prend en charge l'ensemble des dépenses concernant :

- L'organisation de l'approvisionnement en matière organique sous forme de déchets verts. D'autres types de matière organique pourront être envisagées en concertation avec l'agriculteur/trice (fumiers, grignons, déchets alimentaires, etc.)
- La prestation de retournement des andains
- Les analyses de sol des parcelles bénéficiant aux agriculteurs/trices

Outre le soutien financier, le LIFE SOURCES offre l'opportunité de :

- Bénéficier d'un accompagnement sur-mesure adapté à votre projet, qui comporte notamment la réalisation d'une formation préalable sur le compostage à la ferme et l'amendement des terres
- Bénéficier d'un amendement de qualité et gratuit jusqu'à la fin du projet
- Suivre l'état de santé de certaines parcelles grâce aux analyses de sol
- Participer à des sessions d'échanges et des journées techniques, proposées en complément, et profiter de retours d'expériences d'agriculteurs/trices locaux et de nouvelles connaissances

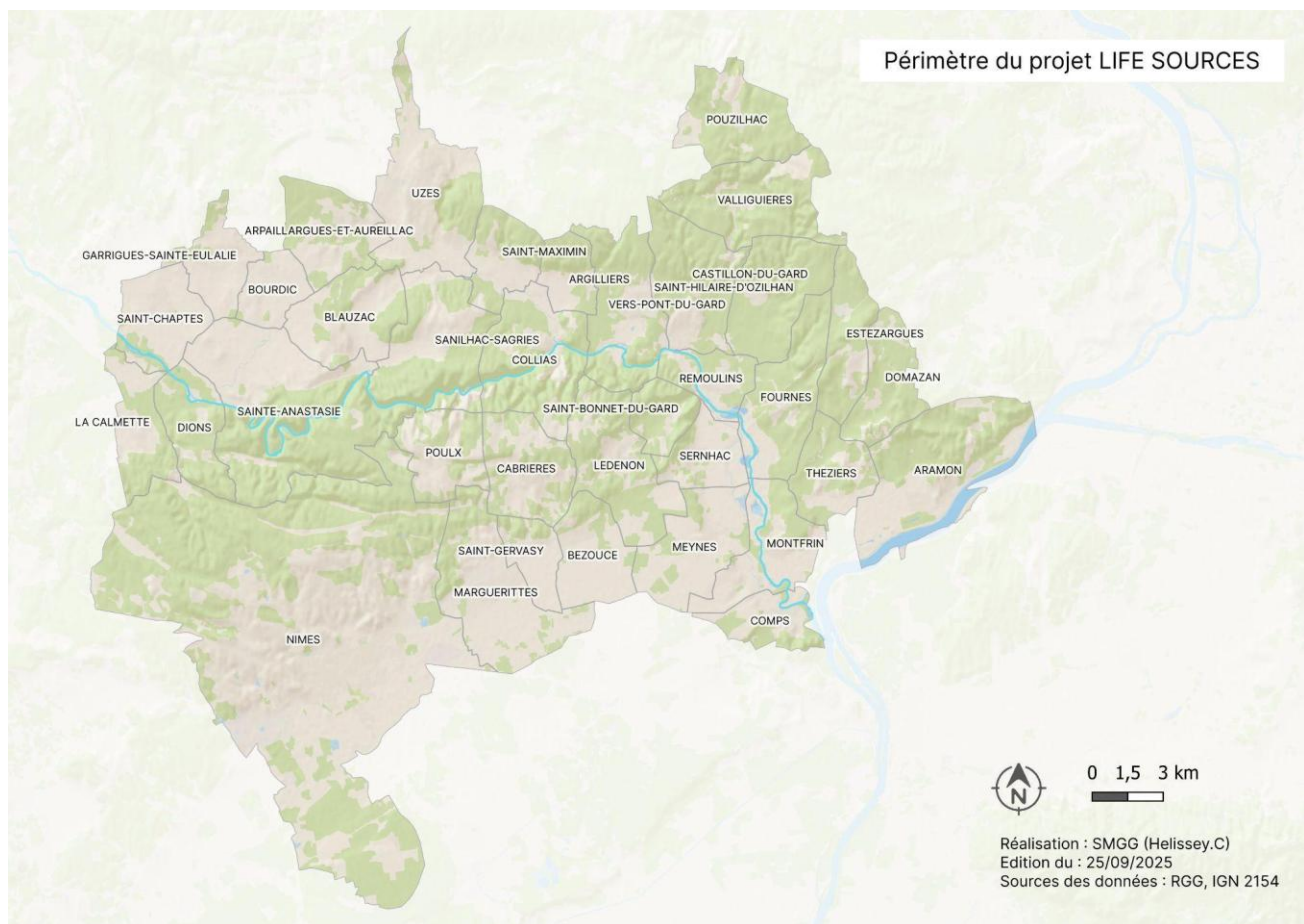


Figure 1 : carte des communes intégrées dans le LIFE SOURCES

Liste des communes concernées

Communauté de Communes du Pont du Gard	Nîmes Métropole	Communauté de Communes du Pays d'Uzès
ARAMON	BEZOUCHE	ARGILLIERS
COLLIAS	CABRIERES	ARPAILLARGUES-ET-AUREILLAC
COMPS	LA CALMETTE	BLAUZAC
DOMAZAN	LEDENON	BOURDIC
ESTEZARGUES	MARGUERITTES	CASTILLON-DU-GARD
FOURNES	NÎMES	DIONS
MEYNES	POULX	GARRIGUES-SAINT-EULALIE
MONTFRIN	SAINT-CHAPTES	SAINT-MAXIMIN
POUZILHAC	SAINT-ANASTASIE	SANILHAC-SAGRIES
REMOULINS	SAINT-GERVASY	UZÈS
SAINT-BONNET-DU-GARD	SERNHAC	
SAINT-HILAIRE-D'OZILHAN		
THEZIERES		
VALLIGUIERES		
VERS-PONT-DU-GARD		

2. Conditions d'obtention

- **Les candidats attendus :**

Cet appel à candidature s'adresse aux professionnelles et professionnels du monde agricole du territoire, notamment aux exploitations agricoles exploitant directement, à titre individuel ou dans le cadre sociétaire, dont les **parcelles sont situées dans le périmètre du présent Appel à Candidature**. Les agriculteurs/trices dont l'activité agricole est installée sur des terres en location peuvent également candidater à condition que l'agriculteur/trice ait une disposition réelle, personnelle et autonome de la parcelle pendant toute la durée du projet, avec le pouvoir de décision sur les pratiques culturales et la prise de risque économique associée (par exemple encadré par un contrat de type bail rural agricole ou équivalent).

Cet appel à candidatures ne cible aucun type de culture en particulier. Au contraire, la diversité des pratiques agricoles constitue un véritable atout pour le projet LIFE SOURCES.

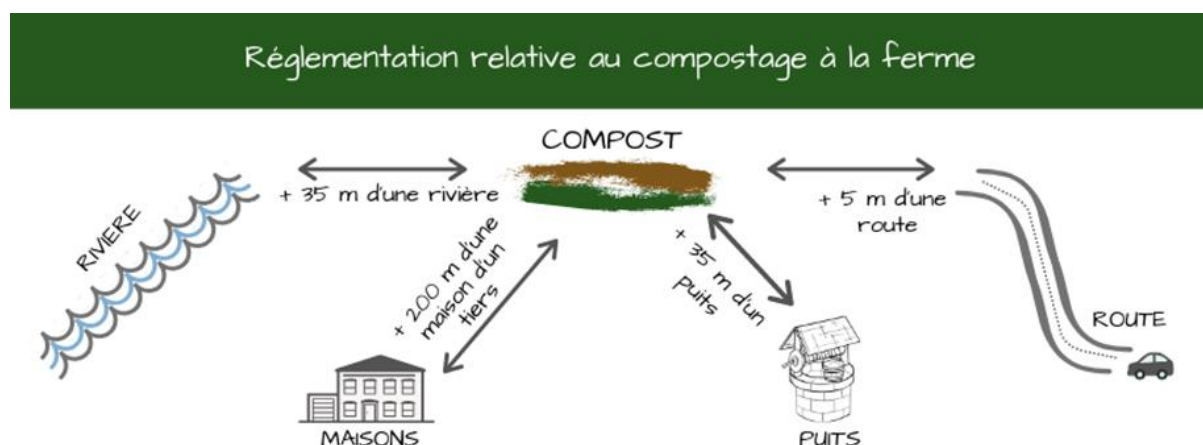
Plusieurs parcelles peuvent être proposées par exploitation.

- **Exigences relatives aux candidatures :**

Pour correspondre aux exigences réglementaires et aux contraintes logistiques, il est attendu des candidats de présenter des parcelles présentant les caractéristiques suivantes :

En réponse au *Règlement Sanitaire Départemental* :

- Être éloigné à plus de 35m d'une rivière, d'un puits, sources, installation de stockage de l'eau
- Être éloigné à plus de 200m de tout immeuble habité, de zones de loisirs recevant du public
- Être éloigné à plus de 5m des voies de communication
- Les dépôts de matière entrantes ne pourront excéder les 2000 m³ et avoir une taille inférieure à 2m.



Pour garantir le bon fonctionnement des futures plateformes de compostage, nous cherchons une parcelle qui possède les attributs suivants :

- Une superficie à minima de 2000 m²
- Une parcelle plane ou à minima avec une très faible pente
- Un sol le plus portant possible afin de manœuvrer en tout temps, toute l'année
- Avoir une bonne accessibilité (pas de branches basses, chemin d'accès large et entretenu, pas de virages en angle droit)
- Idéalement terrain avec accès à l'eau d'arrosage : accès réseau BRL direct ou indirect

- **Exigences relatives à l'utilisation du compost :**

Le compost produit devra être utilisé pour amender les terres en culture de l'exploitation. Il sera interdit de vendre ce compost à un tiers.

Une parcelle en culture de l'exploitation sera sélectionnée pour effectuer des analyses de sol au début et à la fin du projet afin de mesurer l'impact de l'épandage de compost sur celle-ci.

3. Durée d'engagement

Les agriculteurs/trices candidats **devront s'engager pour toute la durée du projet LIFE SOURCES, jusqu'au 31 décembre 2031.**

4. Sélection des candidats

Afin de permettre à chacun de saisir cette opportunité, la 1^{ère} période de candidature est ouverte entre le 13/07/2026 et le 30/09/2026. Une 2^{ème} période de candidature sera ouverte à l'automne-hiver 2026, proportionnellement aux volumes entrants captés sur le territoire projet.

Si votre candidature est retenue, quelles sont les prochaines étapes ?

1^{ère} étape :

Nous vous recontacterons afin de convenir d'une éventuelle première visite de la parcelle sélectionnée.

2^{ème} étape :

Si cette parcelle répond aux critères du point 2. *Conditions d'obtention*, elle est pré-sélectionnée. Cela ne signifie pas obligatoirement qu'elle recevra de la matière organique avant d'être compostée, le gisement n'étant pas illimité.

En effet, par souci de cohérence et soumis à des contraintes logistiques, les partenaires orienteront les flux de matières organiques vers les parcelles permettant d'organiser au mieux la prestation de compostage à la ferme.

3^{ème} étape :

Si votre parcelle est idéalement localisée par rapport aux gisements de matière organique à notre disposition, les partenaires et l'agriculteur/trice signent une convention de partenariat et **la prestation de compostage à la ferme peut ainsi débuter.**

Les partenaires du LIFE SOURCES s'engagent à :

- Effectuer une prestation de retournement des andains gratuite et mettre à disposition un compost criblé et gratuit à l'agriculteur/trice hébergeant sur ses terres la plateforme de compostage.
- Effectuer une analyse de sol sur une parcelle en culture en début et fin du projet

Les dossiers se verront instruits par un jury organisé par la FD CIVAM du Gard. Le jury rassemblera à minima les partenaires suivants du LIFE SOURCES : Communauté de Communes du Pont du Gard et Syndicat mixte des gorges du Gardon.

Le jury de sélection se réserve le droit de modifier la prise en charge d'un projet en fonction de la pertinence et du nombre de candidatures reçues.



5. La Procédure de dépôt :

Afin de valider votre candidature, merci de répondre au formulaire ci-après ou disponible sur :

<https://civamgard.fr/?AppelACandidaturePlateformeDeCompostage>

ou

<https://www.gorgesdugardon.fr/actualites/>

Il doit être envoyé, accompagné des pièces justificatives (voir annexe A du formulaire de candidature) demandées, à l'adresse suivante :

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Antonin DERENNE (FD CIVAM du GARD)

06.16.61.79.25

derenne@civamgard.fr